



GT MOBILITE DES CPIP :

LA DAP INSTIGATRICE DE REcul SOCIAL AVEC LA COMPLICITE DE CERTAINS SYNDICATS !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 30 Janvier 2025,

Le 27 Janvier 2025 avait lieu une audience avec le DAPA, faisant suite au groupe de travail en lien avec la mobilité des CPIP. Pour rappel sur ce sujet, depuis Novembre 2023 la DAP tente par tous les stratagèmes de faire rentrer « des ronds dans des carrés » afin de trouver un acheteur à son projet de note de mobilité des CPIP 2025 !

Si la plupart des difficultés abordées (*rétablissement de la mutation aux points pour l'ensemble des postes non profilés, meilleure valorisation de la cotation du rapprochement de conjoint et du rapprochement familial, meilleure analyse des situations de « proche aidant » au travers des dossiers sociaux*) ont pu aboutir favorablement, reste la **question de la priorisation des agents disposant de C.I.M.M vers les postes DROM-COM**. Fidèle à ses valeurs et à ses positions, l'**UFAP UNSa Justice** a donc maintenu sa ligne rouge quant au maintien de la priorité ultra-marine .

La DAP n'arrivant pas à faire émerger de consensus sur cette question, celle-ci a fait le choix du manque de courage en cédant au « travail de sape » de la coalition syndicale CGT-IP/SNEPAP-FSU ! L'Administration a donc fait le choix de supprimer du projet de note de mobilité 2025, la disposition relative à la priorité ultra-marine ! Et ce n'est pas son projet de cotation minimaliste qui nous fera dire le contraire !

En faisant cela, la DAP toilette les règles de mobilité des CPIP au détriment de la reconnaissance de priorité à nos collègues ultra-marins et cela, malgré la Loi sur l'égalité réelle. **Alors que ce pays s'est doté d'une Loi progressiste à l'égard de nos collègues, la DAP prend le chemin inverse et marche ainsi sur les personnels ultra-marins avec la connivence de certaines organisations syndicales.**

Une honte, quand on sait que celle-ci recrute une forte proportion de ses personnels dans les territoires d'outre-mer ! En somme, venez servir la République en Hexagone mais ne caresser pas l'espoir de rentrer chez vous ! La DAP souhaite donc le retour d'une politique d'un autre temps !

Consciente que son « **projet de recul social** » ne trouvera pas preneur auprès des Organisations Syndicales majoritaires à la Pénitencière et au Ministère de la Justice, **la DAP va même jusqu'à détourner la compétence des instances de dialogue social, afin de tenter d'arracher un vote favorable au CSA SPII ! C.S.A qui ne dispose pourtant pas de la compétence réglementaire pour traiter de telles dispositions ! SCANDALEUX !**

L'UFAP UNSa Justice EXIGE l'arrêt immédiat de ce recul social, alors même que les deux principales organisations syndicales de ce ministère et de l'Administration Pénitencière y sont opposées au nom de la priorité aux originaires en matière de mobilité.

Sûre des mandats qui lui ont été confiés par les personnels lors des dernières élections professionnelles, **l'UFAP UNSa Justice REAFFIRME son attachement indéfectible à la priorisation des agents disposant de C.I.M.M vers les postes DROM-COM et usera de tous les moyens à sa disposition pour que la DAP et ses complices ne parviennent pas à leurs fins !**

Pour l'UFAP UNSa Justice,
Le Secrétaire Général, Emmanuel CHAMBAUD
Le Secrétaire National, Simon Pierre LAGOUCHE